ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LES INCENDIES

LE FEU SE RALLUME A LA « ROUBAISIENNE »

L'incendie qui semblait éteint jeudi soir, à 9 heures et demie, avait couvé toute la journée d'hier, et dans le grenier, qui avait pris feu, la veille, la paille a flambé de nouveau hier soir, vers 5 heures et demie.

Les pompiers, appelés, se sont rendus sur les lieux. Déjà des ouvriers de la brasserie avaient organisé le sauvetage.

A 6 heures et demie, les pompiers se sont retirés, mais une garde est restée pour surveiller le foyer, vraiment tenace.

VOL DE PETROLE

M. le commissaire du 5me arrondissement a dressé procès-verbal contre le nommé Debaisieux François, 22 ans, journalier, demeurant rue Beaurewaert, 18, pour vol d'un bidon de pétrole, commis en gare de Roubaix-Wattrelos, au préjudice de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, et contre le nommé Louis Richomme, 40 ans, épicier, demeurant 7, rue de Condé, pour complicité de vol par recel du pétrole.

Debaisieux a été mis en état d'arrestation et sera conduit à Lille.

Richomme a été laissé en liberté.

A LA FILATURE MOTTE ET BLANCHOT

Vendredi soir, vers 8 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré à la filature Motte et Blanchot, située rue de Babylone. Il fut aperçu par M. Meegens, sous-directeur de l'usine, qui donna immédiatement l'alarme aux pompiers.

Ceux-ci furent rapidement maîtres du feu. Ce commencement d'incendie avait pris naissance dans une salle située derrière les chaudières et servant de salle de séchage pour les câbles.

On ignore la cause du sinistre.

Les dégâts s'élèvent à 7.000 francs. Ils sont couverts par plusieurs assurances.

La marche de l'usine n'a nullement été enrayée.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours aux Halles, vente libre de :
Eau de Javel, Brosses, Bougies 6.00 le kilo. Beurre, demi-sel, 14.50 le kilo.
Fromage de Hollande et Chesterr. 9.00 le kilo.
Pommes de terre, 0.30 le kilo. 3 kilos par personne. — Lundi 19, de huit heures à onze heures, 1re jaunes et vertes ; de 2 heures à 4 heures, 12e jaunes et vertes.

Vin rouge, le litre, 1.60, un litre par personne. — Lundi 19, de huit heures à onze heures, 1re jaunes et vertes ; de 2 heures à 4 heures 13e jaunes et vertes.

Vente de chaussures nationales. — Lundi 19 janvier, 5e jaunes ; mardi 20, 5e vertes ; mercredi 21, retardataires ; jeudi 22, 6e jaunes ; vendredi 23, 6e vertes ; samedi 24, retardataires.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours le matin de 8 heures à onze heures et demie, et le soir de deux heures à cinq heures et demie

Se munir de la carte de denrées.

RAVITAILLEMENT POUR CHEVAUX

Les propriétaires de chevaux, mules, poneys et ânes, actuellement déclarés sont avisés qu'une distribution d'avoine aura lieu à partir du lundi 19 janvier courant, dans la cour de l'Hôtel de Ville, à raison de 100 kilos d'avoine par bête.

La distribution aura lieu dans l'ordre suivant :
Lundi 19 janvier, lettres A B C. — Mardi 20, D, Ra-Da à Des. — Mercredi 21, D, de Di à la fin de D. — Jeudi 22, E à R. — Vendredi 23, S à Z.

Samedi 24. — Les propriétaires de plus de dix bêtes devront spécialement se présenter ce jour, sans attendre une convocation.

Le paiement devra être fait, avant l'enlèvement, au service de la voirie, rue Neuve, 1er étage) bureau 4, au prix de 67 fr. les 100 kilos.

Le nombre de tickets à sortir augmentant chaque mois, il est instamment recommandé aux intéressés, pour la bonne marche du service des distributions, de se présenter au jour de convocation fixé.

Les retards ne seront plus admis et seront cause de l'exclusion du retardataire.

Se munir de sacs en bon état.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Andrée Baque, rue Alfred de Musset, 47. — Hugues Leputre, rue du Grand-Chemin, 53. — Bernadette Vamreust, rue de la Vigne, c. Wambeveren, 7. — Paul Cornetlide, rue de Tournai, c. Lordem, 76. — Achille Steenhout, rue de l'Alma, c. Lefebvre. — Blanche Allard, rue Berdisat, 20. — Marguerite Veeremerch, rue des Fleurs, c. Desroussaux, 62. — Denise Blanchier, rue Vieux-Hutin, 10. — Alphonse Vandôme, rue Perrot, 25.

Décès. — Clémence Delbroucq, veuve Goethals, 75 ans, rue de Lannoy, 580. — Jules Decquiens, 46 ans, rue de la Vigne, 21. — Marguerite Delcroix, 9 ans, rue Pauri-Petit, 15, déc. même rue, 13. — Elza Rumpe, ép. Gebruens, 21 ans, rue des Longues-Haies, c. Lambert, 13. — Julie Lorlebvre, veuve Bénoit, 82 ans, rue de Maubeuge, 54. — Napoléon Deleuckelaere, 52 ans, rue des Longues-Haies, c. Lambert, 11. — Henri Jonville, 39 ans, rue Massena, 7.

BONS DE LA DEFENSE NATIONALE

Les Bons de la Défense Nationale sont remboursés au Bon Génie, 7 bis, rue des Augustins Lille, moitié en argent, moitié en marchandises. Meubles, Literie, Poêlerie, Vêtements, Pardessus, Imperméables. Vente au Comptant.

LILLE

Carpentier à Lille

L'ARRIVEE DU CHAMPION D'EUROPE

Hier soir, une foule considérable de curieux stationnait les abords et la vaste salle des Pas-Perdus, de la gare de Lille, pour venir saluer à son arrivée, le jeune champion lensois.

C'est avec une heure de retard que le train de Paris entra en gare; immédiatement, le nombreux public se précipite à la rencontre du champion attendu.

Accompagné par son fidèle manager Descamps et Lemeux, champion belge, Carpentier descendit souriant de wagon et fut reçu sur le quai par M. Gustave Mothy, adjoint au maire de Lille, représentant la municipalité.

Parmi les nombreux sportsmen qui l'entouraient, nous remarquerons MM. Jooris, président de la L.M.F.A. et de l'Olympique Lillois; Jourdain, vice-président de l'Olympique Lillois; Toulet, président du Stade Roubaisien, etc...

A la vue du champion, l'affluence poussa une formidable ovation, et se précipite à sa rencontre, malgré le service d'ordre débordé.

C'est avec peine que le populaire boxeur parvint à sortir de la gare et à échapper à la foule enthousiaste, en sautant en toute hâte dans un fiacre, qui le conduisit à la « Taverne Liégeoise » avec Mr Mothy et son manager.

Là, une réception avait été préparée par l'Olympique Lillois.

Dans les salons de l'hôtel, M. Jooris, entouré d'un grand nombre de fervents sportsmen, porta un toast à Georges Carpentier et lui dit sa joie de le voir dans la cité lloise. Comme la foule l'applaudit du dehors, le sympathique champion apparut, souriant, au balcon au milieu des acclamations.

LA RECEPTION OFFICIELLE

De là, toujours entouré d'une foule allant grossissant, le Lensois, empruntant la rue Nationale, le rendit au Palais d'Été, où avait été préparé une réception officielle à son honneur.

Dans le vaste hall, Carpentier et ses suivants prirent place autour d'une table dressée.

Au nom du maire de la ville de Lille, absent, M. Mothy adressa ses souhaits de bienvenue au champion d'Europe. Dans une courte et sincère allocution, il lui dit sa joie de saluer le triomphateur de Becket, le digne représentant de la race française.

En terminant d'approbativement souligné les paroles de l'orateur et c'est au futur succès de Carpentier, dans le championnat du monde, que les assistants dirigèrent leurs vœux.

La réception terminée, accompagné de son entourage, Carpentier se retira à son hôtel pour se reposer en vue du match de l'Hippodrome.

LE GALA A L'HIPPODROME

Dès huit heures, une foule comprenant se pressait dans le vaste hall de l'Hippodrome, pour venir applaudir le célèbre champion et la salle était comble quand à 8 heures 30 précises, les premiers boxeurs montèrent sur le ring.

Fait particulièrement notable, un grand nombre de femmes furent remarquées parmi la nombreuse assistance.

Le premier combat, en 6 rounds de 2 minutes (poids plumes), mettait aux prises Thieffry, de Roubaix, contre Van Gannegham, de Lille (école Desruelles), qui fit un match nul.

Deuxième combat, en 6 rounds de 2 minutes (poids plume), Souris, de Roubaix (école Dubus) contre Gilbert Mars, de Lille (école Pluyette), match nul.

Troisième combat, en 6 rounds de 2 minutes (poids mi-lourds), entre Mulier, de Roubaix (école Dubus), et Chatelain, d'Auchel. Malgré un combat nettement en faveur de Chatelain, le jury ayant proclamé le match nul, de vives protestations s'élevèrent dans la salle en faveur de ce dernier.

Ces trois combats furent arbitrés par M. Caillez.

4. Grand match revanche de poids plumes en 15 rounds de 3 minutes, entre Auguste Grassi, de Paris, challenger de de Ponthieu, et Masurelle, de Lille. L'arrivée sur le ring de François Descamps, le manager de Carpentier, qui devait remplir les fonctions d'arbitre du combat, souleva une longue ovation parmi le public.

Après dix rounds d'un dur combat au cours desquels les deux adversaires eurent tour tour l'avantage, Grassi, dont la science et l'agilité sont incomparables triomphe de son adversaire par knock-out, vers la fin du 11e round.

CARPENTIER ARRIVE !

Tout à coup un tonnerre d'applaudissement monte dans la salle surchauffée, toutes les têtes se tournent vers l'entrée et l'on voit le poulain de Descamps enveloppé dans un pyjama noir se frayer difficilement un passage dans l'affluence, encombrant l'entrée de l'arène. D'un bond il est sur le ring et souriant salue le public. Les acclamations redoublent, l'enthousiasme atteint le paroxysme.

Le speaker annonce alors un match-exibition en trois rounds entre Carpentier champion d'Europe toutes catégories et 3 adversaires différents.

L'un après l'autre se succèdent, Derausi, champion amateur, poids mi-lourds, Lecagne de Roubaix et Lenaers, champion de Belgique.

Carpentier, avec sa souplesse coutumière, prouve qu'il n'avait rien perdu de sa forme en démontrant quelques-uns de ses merveilleux coups classiques dont seul il a le secret.

Enfin, avec Lenaers, son entraîneur, il fit la reconstitution exacte du knock-out de Becket et quand son partenaire s'écroula, simulant le knock-out du champion anglais, une ovation formidable retentit. On demanda successivement dans la salle un « banc » pour Carpentier et un « banc » pour Descamps.

Lorsque le calme fut rétabli, s'adressant à la foule, Descamps déclara souriant : Les jeunes gens se figurent avoir assisté au match Carpentier-Dempsey.

La soirée se termina par un combat en dix rounds de trois minutes, mettant aux prises Georges Mars, de Lille contre Voisin de Roubaix. Après avoir été trois fois sur les genoux, Voisin finit par abandonner à la fin de la quatrième reprise.

En somme, ce fut une belle soirée pugilistique, dont se réjouirent à juste titre tous les sportsmen lillois.

M. P.

Une affaire bien embrouillée

LES GRANDES COMBINAISONS D'UN PETIT MARCHAND

Le commissaire de police du 5e arrondissement s'occupe actuellement d'une affaire abracadabrante, dans laquelle est impliquée un... négociant qui, pour vendre sa marchandise, consistant en chaussures, avait inauguré dans notre ville un système tout à fait original.

Ce négociant se nomme M. D'Joos ; il demeure 53, rue Denfert-Rochereau et intitule son « affaire » : la Compagnie franco-belgo-roumaine, Victoria.

Voici, en quelques lignes, en quoi consistait la combinaison de M. D'Joos :

Si vous vouliez vous payer une paire de chaussures sans débourser, en définitif, plus d'une somme de 4 francs, c'était très simple : vous alliez trouver M. D'Joos, lui versiez 20 fr., somme contre laquelle il vous remettait... une notice et cinq tickets ayant chacun une valeur de 4 francs. L'un de ces tickets était à conserver. Vous vous engagiez à vendre les quatre autres, chacun à une personne différente. Lorsque ces personnes étaient venues, à leur tour, chez M. D'Joos, acheter chacune une notice ne contenant, cette fois, que quatre tickets — attendu qu'elles en possédaient déjà un livré par vous — et s'étaient, à leur tour, engagées à les revendre, vous aviez le droit à votre paire de chaussures, d'une valeur annoncée de 64 francs.

Somme toute, avant de donner satisfaction à un seul client, M. D'Joos, grâce à sa manière d'opérer, encaissait une somme de 84 francs.

Cependant, les affaires prospérèrent, et cela d'autant mieux que ce genre de vente ne devait avoir lieu que du 15 décembre 1919 au 15 mai 1920.

Les clients affluèrent de toutes parts, les premiers servis ayant spontanément fait à la Compagnie franco-belge-roumaine Victoria une réclame intensive formidable.

Pensez donc, pour 4 francs... une paire de chaussures !...

Mais voici que M. D'Joos, malgré qu'on ne soit pas encore arrivé au 15 mai, se refuse, sous prétexte d'encombrement, à livrer de nouveaux tickets...

De nombreuses personnes, qui ont en leur possession des « notices » encore vierges, ayant appris cette nouvelle, se sont, hier après-midi, ruées au poste de police de la place du Marché-aux-Chevaux, qu'elles ont littéralement envahi, afin de porter plainte contre M. D'Joos.

Questionné par le commissaire, celui-ci a fourni au magistrat des explications si compliquées, que peut-être, un juge d'instruction, seul, pourra y comprendre quelque chose.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites qui pourraient être données à cette burlesque affaire.

Les bons lillois de 2 francs

ON LES REMBOURSE

La Recette municipale rembourse les bons de 2 francs et au-dessous émis pendant l'occupation allemande par les communes et les Syndicats.

Les porteurs sont priés de vouloir bien classer les coupures par organisme émetteur et par catégorie et les présenter à l'échange au bureau annexe de la Recette municipale, installé au rez-de-chaussée de la Direction des Finances, rue du Palais Rihour.

L'Evènement Commercial

attendu *s'est produit*

La Maison "A SAINT-JACQUES"

38, rue Grande-Chaussée, LILLE

ayant 48 ans d'existence

VIENT D'ÊTRE CÉDÉE

Lundi 19 Janvier 1920

Grande Mise en Vente

après inventaire

Soldes avec rabais de 40 à 60 o/o

SOCIETE DE MEDECINE DU NORD

La Société de Médecine du Nord a repris récemment le cours de ses séances. Elle rappelle à tous les médecins de Lille et environs que celles-ci leur sont ouvertes et qu'ils peuvent y présenter des malades, des pièces anatomo-pathologiques ou des communications. Elle se propose d'apporter toute son attention aux questions d'hygiène publique, et en particulier à celles qui intéressent l'état sanitaire de la ville.

Les séances ont lieu les 2e et 4e vendredis de chaque mois, à 20 h. 30, dans l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine, rue Jean-Bart.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Pendant la semaine du 14 au 20 décembre, il a été enregistré à l'état-civil : 102 naissances, 71 mariages et 83 décès.

La semaine précédente on avait relevé : 66 naissances, 72 mariages et 74 décès.

Parmi les décès, il y a eu 2 cas de diphtérie, 4 de tuberculose pulmonaire, 3 de grippe, 4 de pneumonie, 4 de broncho-pneumonie, 4 de cancer, 3 d'hémorragie, — causés par des maladies de cœur, etc.

NECROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme veuve Debrabander, décédée hier à l'hospice Gantois.

Ses obsèques civiles auront lieu lundi, à 2 h. 1/2. Assemblée 224, rue de Paris, à Lille.

PETITES NOUVELLES

VOLA-T-IL ? — Le sujet belge Gaston L..., demeurant rue de Tournai, a été appréhendé hier. Il est inculpé du vol d'une certaine somme d'argent au préjudice de M. Julien Lebbe, de Lomme. L..., qui a été écroué, proteste de son innocence.

LES PATROUILLES ONT DU BON. — Au cours de l'avant-dernière nuit, vers deux heures un quart du matin, des agents ont découvert dans un immeuble sinistré du boulevard de la Liberté, 199, le sieur Pierre Lerouge, 67 ans, couvreur, sans domicile fixe, qui tranquillement faisait ses provisions de vieux zinc. Au Parquet.

CONFERENCE D'ETAT-MAJOR. — Hier, à onze heures du matin, une conférence militaire a eu lieu au Quartier Général, 14, rue Négrier, sous la présidence du général La Capelle. N'étaient présents que des officiers généraux et supérieurs.

LEGION D'HONNEUR. — Nous apprenons que l'adjudant-chef Pique, commandant les brigades de Lille, est maintenu au tableau spécial pour la Légion d'Honneur.

LA MAIN QUI ETREINT. — Le Service de la Sûreté a mis en état d'arrestation le nommé François Quéniec, 28 ans, qui fut approvisionneur de navires, au Tréport, et était venu depuis peu habiter Lille, 39, rue des Meuniers. Quéniec faisait l'objet d'un mandat d'amener du Parquet de Dieppe pour escroquerie.

LA POUDRE D'ESCAMPETTE. — A la gare de Lille, on a arrêté dans un wagon du train de Paris le jeune Auguste Lezay, 17 ans, venu sans billet de la capitale. Ce jeune homme s'était évadé d'un patronage où on l'avait placé, en attendant son transfert dans une colonie pénitentiaire. Il a été envoyé à la Maison d'Arrêt.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LA BARBE ! — Les coiffeurs de Fives-Saint-Maurice, Mons-en-Barœul, Hellemmes, réunis en assemblée, ont décidé par suite de la vie chère toujours croissante, de relever leurs tarifs comme suit : coupe de cheveux, 0,75. — Barbe, 0.40. — Barbe et coup de peigne, 0,50.

Le tarif de détail sera affiché dans les salons de coiffure.

AUX SŒURS DE CHARITÉ RUE ESQUERMOISE LILLE

Manteaux-Robes-Costumes

TOUJOURS LES DERNIERES CREATIONS
ELEGANCE — SOLIDITE — PRIX MODERES

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA BOULANGÈRE A DES ÉCUS

Un bandit anglais à l'attaque d'une maison

IL SE SERVAIT DE REVOLVER ET PERIT PAR LE REVOLVER

Mme veuve Verquin, boulangère, demeurant 244, rue de Tourcoing, à Neuville-en-Ferrain, se trouvait, vendredi soir, vers 6 heures, dans une pièce attenante à sa boulangerie, lorsque soudain, elle entendit des bruits de pas provenant d'une chambre située au premier étage; elle s'y rendit aussitôt et se trouva en présence d'un individu tenant à la main un revolver.

Aux cris poussés par la boulangère, son fils accourut armé également d'un revolver.

Voyant sa mère menacée, M. Verquin tira quatre balles sur le malfaiteur, qui fut tué sur le coup.

Informée du drame qui venait de se dérouler, la gendarmerie se rendit immédiatement sur les lieux, fouilla le cadavre, et trouva dans une poche des papiers au nom de Thomas Jates, 21 ans, natif de Londres, ainsi qu'un passeport du 17 décembre, portant le cachet de la gare de Boulogne.

Dans la journée de samedi, M. Glorian, juge d'instruction, s'est rendu à Neuville, ouvrit une enquête et ordonna l'autopsie de la victime.

Quant à M. Verquin, qui avait été arrêté, il fut relâché et laissé en liberté provisoire.

AVIS AUX MÉNAGÈRES. — Les personnes qui ne se sont pas présentées au Ravitaillement, au cours du tour qui vient de finir, et par conséquent n'ont pas eu la fiche qui y fut distribuée pour l'établissement de la carte de sucre, doivent, si elles veulent être mises en possession de ladite carte de sucre, prendre dès maintenant la fiche à la Mairie, bureau du Ravitaillement, avant mercredi 21 janvier, dernier délai.

LAMBERSART

ETRANGERS OUVREZ L'ŒIL. — La demoiselle Germaine Poulain, (belge), 28 ans, bonne, 16, Avenue Pottier, a récolté un procès-verbal pour avoir omis de faire sa déclaration d'étranger.

Il est rappelé à tous les étrangers habitant la commune, qu'ils doivent faire leur déclaration au commissariat de police.

ENLEVEZ VOS MEUBLES. — Les personnes ayant encore du mobilier au garde meuble de la commune sont avisées d'avoir à le retirer avant le 1er février.

Passé cette date, tous les meubles non réclamés seront livrés au service de récupération. Ainsi en ont décidé nos édiles, qui en la circonstance auraient peut-être pu avoir un mouvement plus généreux, étant donné surtout, qu'il s'agit la plupart du temps, d'objets fortement usagés.

On se demande ce que le service de la récupération va faire de ces meubles qui eussent été utiles à tant de pauvres gens ???

MARQUETTE

LE BIEN D'AUTRUI. — Le nommé Louis Verhaeghe, 26 ans, journalier, demeurant 128, rue Pasteur, a été déféré au Parquet de Lille et écroué. Il est inculpé du vol de 17 carreaux de vitre au préjudice de l'Office de la Reconstitution de Quesnoy-sur-Deûle.

UNE BACHE QUI S'EN.... VOLE. — Dans la soirée du 14 janvier, on a dérobé au préjudice de M. Clabaut, industriel à Marquette, une bâche de chariot de 8 mètres de long sur 4 mètres de large. On recherche le voleur.

LOOS

CHUTE. — En tombant à l'usine Kuhlmann, le sieur Deschutter Emilé, 20 ans, 9, rue de la Tannerie, s'est fracturé une côte et s'est contusionné au poignet droit.

TOMBE D'UN TOIT. — Le couvreur Charles Heddebaut, 31 ans, était juché sur le toit des maisons ouvrières rue de la Deûle, lorsque voulant pénétrer dans le grenier, en passant par une lucarne, il glissa et tomba d'une hauteur de six mètres.

On le releva avec une entorse du pied droit et on le transporta à son domicile, à Canteleu.

MARCQ-EN-BARŒUL

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Marianne Leeschave, fille de notre camarade Arthur Leeschave, conseiller municipal de Pont; décédé à Marcq-en-Barœul, le 16 janvier 1920, à l'âge de 3 ans.

Ses funérailles civiles auront lieu aujourd'hui, 18 janvier 1920, à 15 heures.

Réunion à la maison mortuaire, 118, rue du Tissage (au Plouchin), à 14 heures 30.

Nous présentons à notre camarade Leeschave et à sa famille nos sincères condoléances.

AUX CONSEILS DE GUERRE

VANDAELE LE DENONCIATEUR

Au cours de l'interrogatoire qu'il fit subir hier à Vandaele Henri, le capitaine Constant, du 1er Conseil de guerre, s'efforça d'établir la nature des relations qu'entretint l'inculpé avec certaines personnes de Valenciennes. Il « cuisine » également Vandaele sur la tentative qu'il a faite, de savoir si certaines personnes ne possédaient pas des appareils photographiques et de T. S. F.

Des éclaircissements sensibles paraissent être sortis de cet interrogatoire. L'instruction continue.

ON S'OCCUPE DU « KAMARADE » KLAUSA

Le capitaine boche Klausa Aubert, inculpé de pillages commis dans les usines de Lannoy, a subi également un long interrogatoire dans le cabinet du capitaine Baggio, du 2me Conseil de guerre, en présence de son défenseur, Me Hanrotte.

UN NOUVEL « EMBOCHE »

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le 3me Conseil de guerre, le nommé Aubry Nestor, de Vieux-Condé, a été incarcéré à la Citadelle, dans le courant de la matinée d'hier. Il est inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

CASELLARI S'EXPLIQUE

Hier après-midi l'ex-lieutenant Casellari a subi un nouvel et long interrogatoire, en présence de M. Decaux, son avocat. On a continué l'examen des papiers mis sous scellés et saisis lors de son arrestation.

DUNKERQUE

Un conflit dans le Textile

LES DÉCISIONS D'ARBITRAGE NE SONT PAS RESPECTÉES

Tandis que ce conflit des ouvriers métallurgistes avec leurs patrons semble approcher d'une solution, un autre désaccord s'est manifesté hier après-midi, et a placé en état de revendication les fileuses du Syndicat du Textile.

A la suite des revendications au sujet des salaires, le 31 juillet 1919, un arbitrage fut rendu sous les auspices du Préfet du Nord, du Sous-Préfet de Dunkerque et de M. Terquem, maire, lequel arbitrage fixait à 72 francs le salaire moyen par quinzaine pour les fileuses.

Aujourd'hui, par dérogation incompréhensible à ces engagements, un salaire bien inférieur, variant de 54 à 65 francs, vient de leur être réglé.

De là un conflit a immédiatement surgi, mais il n'est qu'à un tout premier début, et il ne faut encore rien préjuger des suites.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

Aujourd'hui dimanche, en matinée, à 2 h. 45 et 6e soirée, à 8 h. 30, RIP, avec M. Debpret, et Mlle Jane Morizier, en tête de la distribution.

— Lundi, spectacle extraordinaire : MARTYRE ! l'un des plus beaux drames de d'Ennery et LES SURPRISES DU DIVORCE, vaudeville et trois actes, succès de fou rire.

— LES NOUVEAUX RICHES. — C'est le mercredi 21 janvier que seront données les deux dernières représentations des NOUVEAUX RICHES, avec M. Colas et toute la troupe du Théâtre Sarah-Bernardt.

— La location sera ouverte demain lundi, à onze heures.

THÉATRE DE L'UNION

Aujourd'hui, dimanche 18 janvier, deux représentations. — Matinée à 3 h., Soirée à 8 h. — Nouveau programme extraordinaire. — Grand orchestre. — 1. LA LEGENDE DU CAPITAINE COOK, grand drame en 5 parties. — 2. Le chef-d'œuvre de Lamartine, GRAZIELLA, comédie sentimentale en 4 actes, interprétée par Tina XEO. — 3. MARIAGE SECRET, drame en 3 actes. — 4. L'HYPNOTISEUR, film comique burlesque en 2 tableaux. — 5. LES PYJAMAS ROSES, scène comique.

Partie concert : Jane VENNIX, l'excellente forte chanteuse à voix. — Léo NISBERS, le parfait chanteur des créations de Bérard.

Grand Orchestre de 16 musiciens.

Location sans frais, au café de l'Union, toute la journée à partir de 10 h. du matin.

Demain lundi, soirée à 7 h. 30.

Prenez à l'avance vos places numérotées !

OMNIA PATHÉ

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.

La Vie Ouvrière

Dans le Textile

LA GRÈVE DE CASTRES

LES PATRONS RESTENT INTRANSIGEANTS MAIS LES GRÉVISTES SAURONT CONTINUER LA LUTTE

La grève de toute la corporation du textile à Castres qui dure depuis six semaines continue.

Rien ne fait prévoir une solution au conflit, au contraire, la situation semble s'aggraver.

Non seulement les patrons s'obstinent à ne pas vouloir accorder satisfaction à la demande d'augmentation de salaire, très légitime d'ailleurs, mais ils se refusent à toute discussion. Une telle attitude dénote indiscutablement le caractère intransigeant des patrons castrais.

Du côté ouvrier, c'est le contraire. A diverses reprises, le syndicat ouvrier a tenté des entrevues. Il a même été jusqu'à accepter l'intervention du préfet, sous-préfet et du maire de la ville. Des patrons, très arrogants, ont refusé. Ce qui est plus, ils ont déclaré ne pas vouloir discuter, même en présence du ministre du Travail.

Ces messieurs, forts par les bénéfices réalisés pendant la guerre, s'imposent en dominateurs, et par conséquent, ils veulent être libres d'exploiter les travailleurs à leur façon, de plus, ils ne peuvent souffrir ni comprendre que ceux-ci osent réclamer des salaires rémunérateurs et des conditions matérielles d'existence plus raisonnables.

Ils finiront peut-être par le comprendre tout de même.

En tout cas, les grévistes ont pris des mesures de résistance pour continuer la lutte. D'autres mesures sérieuses ont été prises, s'ils sont accultés à les appliquer, la responsabilité incombera aux patrons castrais qui s'obstinent à vouloir maintenir des salaires de beaucoup en dessous du cours de la vie.

En attendant qu'ils comprennent, nous disons que si la situation du conflit s'aggrave, ils en seront la cause. S'ils veulent se débarrasser de la lourde responsabilité qui pèse sur leurs épaules, qu'ils cèdent aux justes revendications de leurs ouvriers, qui ont le droit d'être traités autrement que des esclaves.

Travailleurs organisés du textile, faites preuve de la plus large solidarité pour aider vos camarades qui luttent depuis six semaines avec énergie et sans défaillance.

Secrétaire de la Fédération du Textile,
V. VANDEPUTTE.

A ROUBAIX

SYNDICAT TEXTILE DE ROUBAIX ET ENVIRONS

Aux Manutentionneurs et Magasiniers des Fabricants et Maisons de Négoce. — Une réunion générale des ouvriers magasiniers et hommes de peine des Fabricants et Maisons de négoce aura lieu mercredi prochain, 21 janvier, à 7 heures du soir, au local du Syndicat Textile, à « La Paix », 73, boulevard de Belfort.

Ordre du jour. — La question des salaires

DANS LES TRANSPORTS

La chambre syndicale « Union des Transports de Roubaix » invite tous les commerçants, emballeurs, charretiers et charbonniers à assister à la réunion qui aura lieu dimanche 18 janvier, à 10 heures du matin, au siège du syndicat, rue de l'Alouette, 43, Roubaix.

Ordre du jour : « Résultats obtenus par le syndicat depuis la libération ; horaire du travail ; repos hebdomadaire ; procès en cours ».

La carte confédérale sera exigée à l'entrée.

Pour le Syndicat,
Le Secrétaire : LORTHIOIS.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Assemblée générale

Dimanche prochain, 18 janvier, à 9 h. 1/2 du matin, assemblée générale du Syndicat de la Métallurgie (toutes les sections).

Ordre du jour : « Rapports moral et financier ; rapport de la commission de contrôle ; augmentation des cotisations et des secours de grève ; renouvellement de la commission de contrôle ».

Les membres de la commission administrative se réuniront à 9 heures.

SEMAINE THEATRALE ET SYNDICALE

organisée par la Bourse du Travail de Roubaix et environs

Une grande semaine théâtrale et syndicale à prix réduit aura lieu, du lundi 26 janvier au dimanche 1er février compris.

Pendant toute cette semaine, il sera donné chaque soir une grande représentation théâtrale dans la Salle des Fêtes de la Coopérative « La Paix » par l'excellente troupe du Théâtre Populaire.

Au programme figurera : L'EMBUSCADE, la célèbre pièce de M. Kistemackers.

Tous les membres des syndicats adhérents à la Bourse du Travail ci-dessus désignés, pourront, sur le vu de leur carte confédérale (carte bleue) assister à l'une ou l'autre de ces représentations, moyennant 0 fr. 80 à n'importe quelle place.

Bureau de location chez le citoyen Lefebvre, 76 bis, boulevard de Belfort, se munir de la carte confédérale et indiquer quel jour on désire choi-

A LILLE

SYNDICAT DES EMPLOYÉS

LA VIE CHÈRE ET LES 8 HEURES

Dans un précédent article, nous disions que la vie chère était le grand prétexte, le suprême argument contre les huit heures.

Nous n'avons pas qualité pour traiter de la production et nous laissons à ceux qui en ont le droit de faire d'entendre à nos frères syndiqués de répondre de leur part, [illegible] par des données techniques.

Ils ont su magistralement exposer leur point de vue et prouver que le rendement n'était guère diminué par l'application des huit heures, bien au contraire, et cela pour la raison que l'ouvrier sachant qu'au-delà de huit heures consacrées au travail, il pourra bénéficier de huit heures de loisirs et se reposer huit heures encore, donne le plein de son effort avec une réelle satisfaction.

Il y a d'autres raisons découlant de la technique, nous le répétons, nous ne pouvons détailler ici, n'ayant pas l'autorité nécessaire pour cela.

Mais, si vous le voulez, quittons la production qui sait si bien exploiter la situation dès le point de départ et passons par les multiples intermédiaires du commerce.

Ce sont des ogres.

Nous pourrions parler de l'alimentation, mais nous estimons que beaucoup en ont causé avant nous, aussi, craindrions-nous d'en faire une rengaine.

Et puis, pourquoi ne s'en prendre qu'à l'alimentation, certes, chaque jour il faut du pain, du lait, du café, etc., nous reconnaissons aisément que la question est capitale, mais encore faut-il que nous constations que la hausse dans l'alimentation est atténuée quelque peu par suite de l'existence de Comités de ravitaillement, quoique, ceux-ci, soient loin de donner satisfaction aux consommateurs, de l'existence aussi des coopératives à formes diverses, de groupements d'achats, etc.

En résumé, pour l'alimentation, il y a une concurrence dont profite un petit peu le consommateur, puisque nous avons les beaux jours du commerce libre.

Mais, rendons-nous près des merciers, confectionneurs, marchands de chaussures, objet d'ameublement, etc.

Ceux-là ne connaissent pas, comme l'épicier, la ceinture sur tel ou tel article, ah ! non, alors ! ce serait trop bête, et ils y vont dare-dare.

S'agit-il du chausson ? de la blouse ? du tapis ? A la moindre indication de possibilité de hausse, le chef marasinier dans la maison de gros, le boutiquier ou sa demoiselle de magasin dans la maison de détail, font chacun de leur côté un saut sur leur plus beau crayon et allons-y, un coup de gomme et le tour est joué, quelquefois même on pousse le cubot jusqu'à se contenter de biffer l'ancien chiffre.

L'un agit par ordre, son patron, dit-il, est bien renseigné. Quel malheur, mes amis, encore un article qui y passe.

L'autre agit par suggestion, par cupidité, il connaît le taux des maisons de gros, on le lui a dit de bonne source, aucun doute n'est possible, tout est à la hausse et pourquoi hésiterait-il, ses collègues marchent-ils dans la combinaison ?

Mais oui, lui dit-on à l'oreille. Vous auriez tort de ne pas faire comme les autres.

Et tout y passe. A quoi bon les exceptions, c'était bon avant la guerre, aujourd'hui on n'hésite plus.

Hausse exagérée des matières à la production : chez le grossiste, demi-grossiste, détaillant, et voilà la vie chère toujours plus chère.

Mais soyez convaincus que certains ne le seront jamais et continueront à déclarer que c'est la faute aux huit heures.

EMPLOYES ! vous qui approuvez ces lignes parce que vous les savez justes, pourquoi n'êtes-vous pas au syndicat, qui seul est capable de prendre votre défense et de faire aboutir vos revendications, car enfin, en face de cette vie chère, que gagnez-vous ?

Vos patrons songent-ils à vous accorder votre part dans les bénéfices qu'ils réalisent si facilement sur les stocks de marchandises aux prix invariablement haussés.

Non, n'est-ce pas ?

Ils vous laissent à votre étimidité, vos réflexions, et à vos 300 ou 350 francs, tout au plus, par mois.

Relever la tête, que diable ! vous êtes de ceux qui ont fait la guerre. Alors, qu'attendez-vous ?

Pour la Commission administrative :
Le Secrétaire général : A. RAUX.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

FÉDÉRATION DU LIVRE

Chez les Typos. — Assemblée générale dimanche 18 janvier, à dix heures précises, grande salle de la Bourse du Travail.

A l'ordre du jour figure entre autres questions très importantes le renouvellement du Comité et des Commissions.

Le vote aura lieu de neuf heures et demie à onze heures.

Présence indispensable.

Le secrétaire délégué : Louis MASSON.

EMPLOYES

SECTION DES EMPLOYÉS D'INDUSTRIE. — Dimanche 18 courant, à 10 heures du matin, au siège, 28, rue de Fives, réunion des syndiqués et non syndiqués des maisons : Chef, Baudon, Wauquier, Mollet-Fontaine, Blondel, Crépel, Ketsner, Dujardin, Valdelièvre, Cocard et autres, en vue de l'élaboration d'un cahier de revendications. Présence indispensable pour tous.

SECTION DE L'USINE DE FIVES. — Réunion des délégués-employés au siège, dimanche 18 courant, à 10 heures. — Ratification du cahier de revendications à présenter à Paris.

Pour la Commission administrative :
A. RAUX.

VOYAGEURS ET REPRESENTANTS

Le Syndicat des Voyageurs et des Représentants de Commerce « l'Avenir » tiendra son assemblée générale à son siège, Hôtel Delcourt, 29, rue de Tournai, le dimanche 18 janvier, à 10 heures précises du matin.

Ordre du jour : Renouvellement du Conseil d'administration ; situation financière ; admission des nouveaux membres ; organisation du Syndicat.

En raison de l'importance de cette réunion les Voyageurs et Représentants de Commerce syndiqués ou désirant adhérer au Syndicat sont priés d'assister nombreux à cette assemblée.

AUX TRAVAILLEURS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ. — Réunion générale pour les travailleurs de toutes catégories du Gaz et de l'Electricité de la périphérie de Lille et environs (ouvriers et employés), dimanche 18 janvier, à 3 h. 1/2, à la Bourse du